



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 février 2025, à 20h, il se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **IMMEUBLE VISÉ : 650 RANG DES SLOAN, LOT NUMÉRO 3 990 691**

Objet de la demande : Le projet vise à autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 371.6m<sup>2</sup> alors que le *Règlement de zonage no. 2015-259* à l'article 71, indique une superficie maximale de 300m<sup>2</sup> pour un terrain situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 21 janvier 2025.

*Édith Létourneau*

*Directrice générale et greffière-trésorière*